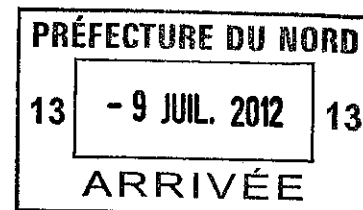


SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 21 JUIN 2012

SEANCE DE 10 h à 11 h 30



Etaient présents :

M. Alain WACHEUX, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Dominique PLANCKE, Mme Martine FILLEUL, M. François VERDONCK, M. Daniel JANSSENS, M. Christian DECOCQ, M. Jean-Luc WERY, M. Daniel DELCROIX, M. Eugène BINAISSE, M. Eric RENAUD, Mme Françoise PROUVOST, M. Jean-Marie MARQUAILLE, M. Jean-François MALBRANCQ, M. Serge PERON, M. Michel LO GIACO, M. Michel GUILBERT.

Etaient excusés :

M. Daniel PERCHERON, M. Pierre de SAINTIGNON, M. Jean HAJA, M. Steeve BRIOIS, M. Rémi PAUVROS, M. Bernard BAUDOUX, M. Jean-Claude DEBUS, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Michel VANCAILLE, M. Bernard CAILLIAU, M. Eric QUIQUET, M. Francis DECOURRIERE, M. Bertrand RINGOT, M. Philippe WAGHEMACKER, M. Frédéric CUVILLIER, M. Yves COUPE.

Pouvoirs :

Monsieur Daniel PERCHERON à Monsieur Daniel DELCROIX
Monsieur Rémi PAUVROS à Monsieur François VERDONCK
Monsieur Jean-Claude DEBUS à Madame Marie-Sophie LESNE
Monsieur Francis DECOURRIERE à Monsieur Eric RENAUD
Monsieur Bertrand RINGOT à Monsieur Jean-Marie MARQUAILLE
Monsieur Frédéric CUVILLIER à Monsieur Alain WACHEUX
Monsieur Yves COUPE à Madame Françoise PROUVOST

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

La séance est présidée par Monsieur Alain WACHEUX, Premier Vice-Président du SMIRT, Monsieur Daniel PERCHERON étant empêché.

Monsieur Alain WACHEUX attire l'attention des délégués sur le fait que les membres de la Commission Thématique chargée de la Billettique et de l'Information multimodale souhaitent se déplacer à Paris pour prendre connaissance des modalités concrètes mises en œuvre pour parvenir au titre unique de transports et à la tarification unique.

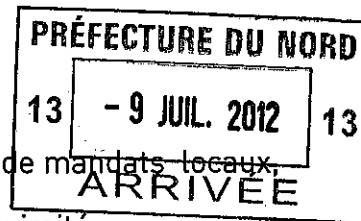
Il précise que des échanges sont intervenus avec le Syndicat des Transports de l'Ile de France et que ce voyage pourrait intervenir à compter de la rentrée de Septembre 2012. Les délégués du Syndicat seront contactés pour connaître leur souhait de participer à ce déplacement.

Monsieur Alain WACHEUX souligne que la délibération autorisant ce voyage d'études doit être prise avant ledit voyage et demande l'avis des délégués sur l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour du présent Comité Syndical.

Monsieur Alain WACHEUX remarque que la délibération peut faire partie de l'ordre du jour du prochain Comité Syndical, dont la date n'est pas encore connue, et que dans ce cas le voyage n'interviendra que début 2013.

Il demande l'avis des délégués sur l'ajout de la délibération à l'ordre du jour du Comité Syndical du 21 Juin 2012 ou sur son inscription à l'ordre du jour du Comité Syndical qui se réunira après la rentrée de Septembre 2012. Les membres du Comité Syndical acceptent, à l'unanimité, l'inscription de la délibération à l'ordre du jour de la séance du 21 Juin 2012 et l'adoptent favorablement et unanimement.

DELIBERATION N° 2012-09



Le Comité Syndical réuni le 21 Juin 2012,

Vu la loi n°92-108 du 3 Février 1992, relative aux conditions d'exercice de mandats locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les articles L 123-18 et L 5211-13, L 5211-14 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le décret du 14 Mars 2005 relatif aux indemnités de déplacement et remboursement des frais supplémentaires, résultant des mandats spéciaux des élus locaux,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2012, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le vote favorable unanime des membres du Comité Syndical du SMIRT sur le voyage d'étude à Paris,

CONSIDERANT

Que le Syndicat des Transports de l'Île de France a mis en place un titre intermodal de transports et une information multimodale,

Qu'il a d'ores et déjà réalisé les investissements nécessaires,

Que les modalités de mise en place et d'organisation d'une billettique intermodale ainsi que d'une information voyageurs, la création d'un titre unique de transport, la tarification unique ou intermodale pourraient être approfondies et bénéficier des expériences de cette Autorité Organisatrice de Transports,

Que la rencontre de ses représentants contribuerait à l'orientation et à l'avancée des travaux du Syndicat pour atteindre les objectifs statutaires,

DECIDE

- D'effectuer un voyage d'Etude à Paris,
- De donner un mandat spécial aux délégués qui y participent,
- De procéder à la prise en charge ou au remboursement pour les délégués des frais de transports, de restauration dans les conditions définies par le décret susvisé,
- De rembourser aux délégués, à titre exceptionnel, les frais supplémentaires exposés dans le cadre de leurs déplacements, sur présentation de justificatifs,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce voyage d'étude ainsi qu'aux prises en charge ou remboursements afférents,
- Estime la dépense prévisionnelle à 2 500,00 € T.T.C,

Les dépenses seront imputées au Chapitre 65 article 6532 du budget du SMIRT.

Le Président du SMIRT


Daniel PERCHERON